Co-Création :
Bénéfices et Points d'attention pour les étudiant·e·s !

Quels sont les avantages à mettre la co-création en place ? Voici les bénéfices que vous pourrez sans doute constater; ainsi que les points de vigilance à garder en tête au cours du processus :

BÉNÉFICES

- Amélioration de la relation avec l'enseignant·e suite à l'établissement d'une pédagogie relationnelle* et à la prise de conscience de l'engagement et du travail fourni par l'équipe pédagogique,
- Accroissement de la dynamique motivationnelle grâce au contrôle sur différents éléments du dispositif d'apprentissage (modalités d'évaluation, ressources pédagogiques, organisation…),
- Augmentation du niveau d'engagement,
- Développement de l'identité étudiante,
- Meilleure inclusion de certaines populations minoritaires,
- Cohésion du groupe-classe et développement de la responsabilité collective,
- Renforcement de la capacité de métacognition et de la persévérance,
- Amélioration des performances aux évaluations.

POINTS D'ATTENTION

- La résistance : les étudiant·e·s peuvent se montrer peu enclins à la co-création s'ils/elles ont baigné dans une culture où l'enseignant·e régente tout le processus d'apprentissage et où l'apprenant·e n'est qu'un réceptacle passif.
- Le désengagement : le partenariat est en péril si les étudiant·e·s ont vécu des expériences où ils/elles été sollicité·e·s mais qu'en réalité, leur avis n'a pas été pris en compte.

?

Espace Q&A

- ***Comment convaincre les étudiant·e·s de participer ?***

Pour remédier à la résistance, lors de la première séance, faites part de votre vision de l'apprentissage comme une responsabilité partagée et donc la nécessité de l'engagement actif des étudiant·e·s. Consultez-les régulièrement (vote en ligne) pour leur montrer que leur retour vous importe.

- ***Que faire si les étudiant·e·s se désengagent du processus ?***

Pour y remédier, expliquez dès le début du cours les domaines d'action et le degré de liberté accordés aux étudiant·e·s et tenez compte de leur avis s'il n'est pas hors-cadre.

Co-Création :
Bénéfices et Points d'attention pour les enseignant·e·s !

BÉNÉFICES

- Développement de relations de confiance avec les étudiant·e·s grâce à l'instauration d'une pédagogie relationnelle*.
- Meilleure compréhension du processus d'apprentissage.
- Innovation en matière d'approches et de ressources pédagogiques.
- Motivation et développement de l'identité enseignante.

POINTS D'ATTENTION

- Le temps : comme toute pratique réflexive, le partenariat pédagogique est chronophage. Pourtant, le temps est essentiel pour permettre aux étudiant·e·s de développer la confiance et le langage nécessaires pour exprimer leurs idées en matière de pédagogie (*student voice**).
- La crainte de perdre le contrôle : certain·e·s professeur·e·s se montrent peu enclins à vivre un réel partenariat pédagogique de peur de perdre le contrôle sur le dispositif.
- Le manque d'assurance en matière pédagogique : dans le cas de la refonte d'un cours, certain·e·s enseignant·e·s craignent de ne pas maitriser suffisamment la pédagogie pour co-créer efficacement.

? *Espace Q&A*

- ***Que faire face à la contrainte de temps ?***

-Pour y remédier, ayez recours à la classe inversée. En effet, si vous ne consacrez pas tout votre temps à donner un cours magistral, vous disposez d'une période pour collaborer avec les étudiant·e·s.

-Pratiquez l'apprentissage ou la co-évaluation par les pair·e·s. Faire appel aux étudiants pour donner des parties du cours ou pour évaluer s'inscrit également dans un processus de co-création entre étudiant·e·s, valorisant pour ceux-ci car il stimule l'engagement.*

- ***Et si les étudiant·e·s prennent trop le contrôle ?***

-N'oubliez pas que la co-création n'implique pas que les étudiant·e·s prennent la main mais qu'ils/elles aient voix au chapitre. L'enseignant·e peut commencer par une consultation régulière, puis faire appel aux étudiant·e·s pour co-créer des éléments du dispositif.

-Vous pouvez contacter des collègues qui ont déjà mis la co-création en place !

- ***Comment s'assurer que l'on applique le processus correctement ?***

Contactez un·e contacter un·e conseillier·ière pédagogique : nous sommes là pour vous aider !

Vermeulen, V. (2024). CC BY SA